

# **LA POLITIQUE ET LES MESURES RELATIVES AU TRANSPORT DE MARCHANDISES AU BURKINA FASO**

## **1. La politique de transport**

- 1.1. Le Burkina Faso dispose d'une politique globale en matière de transport.
- 1.2. La politique de transport du Burkina Faso est contenue dans le document « Déclaration de politique générale dans le secteur des transports » adopté en 2002 dans le cadre du PST-2 en accord avec les institutions de Bretton- Woods. C'est le document d'orientation et de référence en matière de transport au Burkina Faso.
- 1.3. Le contenu de la politique de transport :

### **1- Les principaux objectifs de cette politique concernent :**

- La recherche de la réduction des coûts de transport et d'une meilleure qualité de service et de la sécurité, au niveau des transports nationaux et internationaux ;
- Le renforcement de la capacité de gestion, de planification, de programmation, de contrôle, de régulation du secteur des transports ;
- Le développement du réseau des infrastructures de transport tertiaires.

### **2- Les axes stratégiques suivants ont été identifiés afin d'atteindre ces objectifs :**

- La rationalisation des investissements publics dans le secteur des infrastructures routières, ainsi que la mise en place d'une stratégie efficace d'entretien routier ;
- L'amélioration de la productivité des transports routiers par le développement des structures d'appui au secteur privé, la

promotion et le développement des transports intermédiaires en milieu rural ;

- L'amélioration de l'environnement technique et opérationnel des transports routiers ;
- L'amélioration des conditions de circulation, de la sécurité routière, et la lutte contre la pollution ;
- Le renforcement de la capacité des administrations en charge des transports ;
- La refonte des textes législatifs et réglementaires sur les transports au regard de la politique de libéralisation de l'économie et de promotion du secteur privé ;
- Le renforcement de la coopération régionale et sous régionale.

## **2. Les mesures en vue de l'amélioration du transport des marchandises.**

Les mesures mises en œuvre ou prévues pour améliorer le transport concernent des aspects infrastructurels, institutionnels et organisationnels.

### **2.1. Les aspects infrastructurels.**

L'Etat dans le cadre du PST-2 a entrepris un vaste programme de développement des infrastructures de transport. Il s'agit de la construction de nouvelles routes pour améliorer la desserte intérieure et extérieure, des travaux de réhabilitation de certains axes. Une stratégie est mise en œuvre pour assurer l'entretien courant et périodique des infrastructures routières.

En vue d'améliorer la circulation dans les grandes villes (OUAGA et BOBO) il est prévu des travaux d'aménagement des boulevards circulaires ainsi que les sorties des villes.

En matière d'infrastructures terminales, la CCIA-B a entrepris la construction d'un porc sec à BOBO. Cette infrastructure moderne de très grande envergure en investissements bénéficiera en sus de la desserte routière, d'une ferroviaire contrairement à la gare routière internationale de Ouagadougou

(OUAGARINTER). Une réhabilitation des infrastructures de Ouagarinter ainsi qu'une amélioration des équipements est en cours de réalisation.

Pour assurer la pérennité des infrastructures routières, il sera mis en place de postes de péage, de pesage et de stations SIREDO (Système Informatisé de Recueil de Données). Ces dispositions permettront la réduction de la pratique des surcharges qui contribue à la dégradation prématurée des infrastructures routières.

Le transport ferroviaire occupe une place importante dans l'économie burkinabé. Ce mode de transport a connu d'énormes difficultés suite à la crise en Côte d'Ivoire. Il est prévu dans ce sens : la réhabilitation des installations fixes, la modernisation et l'amélioration des matériels roulants et une meilleure organisation de l'exploitation.

## **2.2. Les aspects institutionnels et organisationnels.**

En vue de soutenir efficacement l'activité des transports, l'Etat a entrepris des réformes institutionnelles et la réorganisation du secteur par des dispositions réglementaires. Il s'agit de la modernisation et du renforcement des capacités des administrations en charge des transports (DGR, DGTMM, DGACM), de la restructuration des entreprises publiques (CBC, SOPAFER-B) ainsi que la privatisation en cours du CCVA.

Les différentes mesures prises concernent entre autres :

- La professionnalisation des acteurs par la mise en œuvre d'un plan vigoureux de formation des transporteurs et des conducteurs par la DGTMM et le CBC.
- L'amélioration du parc de véhicules, l'Etat a consenti des exonérations sur les droits et taxes de douanes pour l'importation de véhicules neufs pour le transport de marchandises. Par ailleurs, il est prévu de limiter l'âge des véhicules importés.

- L'amélioration de la sécurité routière, à ce titre, la Conférence annuelle du secteur des transports tenue en décembre 2004 a formulé des recommandations importantes devant permettre la mise en œuvre d'un plan d'actions pour réduire les accidents de circulation routière. Au plan des facteurs accentogènes liés aux véhicules, il est prévu le renforcement du contrôle technique des véhicules et l'organisation périodique du contrôle de vitesse. En outre, le système de suivi des accidents corporels sera amélioré par la mise en place d'une banque de données au niveau de la DGTTM.
- En matière de fluidité du trafic, un nouveau système de contrôle routier est actuellement en étude par la DGTTM en collaboration avec les structures compétentes impliquées. Dans le cadre sous régional, il y a lieu de noter la mise en place des postes de contrôles juxtaposés aux frontières initiés par l'UEMOA pour faciliter la traversée des différentes frontières.
- En matière de transport international, le CBC joue un rôle très important dans l'organisation et la coordination de la desserte maritime. Le CBC est responsable de la gestion du fret généré par le commerce extérieur du Burkina Faso, a développé une stratégie permettant la régularité de l'approvisionnement du pays à partir des principales portes océanes.